

**Dossier de saisine du Comité Technique Paritaire**

**JOURNEE DE SOLIDARITE**

Votre adresse :

Collectivité : .....
.....
.....
.....

Population : .....

Personne chargée du dossier : .....

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE :**

SERVICES	EFFECTIF	CHOIX (1)

(1) exemples de modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité :

- jour d'ARTT
- jour férié autre que 1<sup>er</sup> mai
- journée de 7 heures continues ou fractionnée } sauf congés annuels

**MODALITES DE CONCERTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE**

☒ Y a-t-il eu une concertation entre l'autorité territoriale et le personnel pour la mise en place de la journée de solidarité ?

Oui  Non

Précisez-en les modalités : .....

☒ Y a-t-il eu information des agents pour la mise en place de la journée de solidarité ?

Oui  Non

Précisez-en les modalités : .....

En cas de désaccord des agents, expliciter les motifs :

.....

.....

.....

**PRECEDENTE SAISINE DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

Oui  Non

Si oui, date du Comité Technique Paritaire : .....

**Date :**

**Signature de l'autorité territoriale :**

**CADRE RESERVE AU CENTRE DE GESTION**

<b>Avis du Comité Technique Paritaire.</b> <b>Séance du .....</b>	
FAVORABLE	<input type="checkbox"/>
DEFAVORABLE	<input type="checkbox"/>
DOSSIER REPORTE	<input type="checkbox"/>
AVIS SOUS RESERVE	<input type="checkbox"/>

L'article 31 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics précise que « les avis émis par les comités techniques paritaires sont portés, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents en fonctions dans la ou les collectivités ou établissements intéressés. »

Je vous remercie de m'informer de la suite qui sera réservée au présent avis.

Fait à St Martin d'Hères, le .....

Le Président du Comité Technique Paritaire,

Christophe MAYOUSSIER